

Liste des arbitres de griefs et de différends selon l'article 77 du Code du travail incluant les tarifs de rémunération

En vigueur du
1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023
Mise à jour le 19 janvier 2023

**Travail, Emploi
et Solidarité sociale**

Québec



Table des matières

Préambule	1
Confection de la liste des arbitres de griefs et de différends	2
Profil des arbitres	4
Informations générales sur la rémunération des arbitres	5
Pour toute information supplémentaire	7
Liste des arbitres par ordre alphabétique	8
Liste des arbitres par région	9
Annexe 1 – Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres	87
Annexe 2 – Règlement sur la rémunération des arbitres	88
Annexe 3 – Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics	89

Préambule

Le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)¹ et le Secteur du Travail présentent la Liste des arbitres de griefs et de différends selon l'article 77 du Code du travail incluant les tarifs de rémunération, en vigueur du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Cette liste, dressée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, se compose des arbitres qui font l'unanimité au sein du CCTM.

La liste vise à faciliter aux parties le choix contractuel ou ponctuel d'un arbitre. Elle offre aux usagers des renseignements sur les arbitres incluant le profil (études, expérience, disponibilité) de même que le tarif de rémunération déclaré pour la période visée. La mise à jour de la liste est assurée de façon continue puisque des arbitres peuvent être ajoutés ou se retirer en cours d'année.

¹ La *Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre* a été abrogée le 1^{er} octobre 2011 à la suite de l'adoption du projet de loi 130 (Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2012-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds). La nouvelle loi (2011, c.16) remplace le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre par le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre dont les activités sont intégrées au Secrétariat du Travail. La mission demeure inchangée.

Confection de la liste des arbitres de griefs et de différends

Aux fins de l'avis qu'il donne au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant la confection de la Liste des arbitres de griefs et de différends selon l'article 77 du Code du travail incluant les tarifs de rémunération, le CCTM s'est doté d'une [Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre \(CCTM\) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres.](#)

Cette politique comprend notamment les critères d'appréciation relatifs à la compétence et à la conduite des arbitres. Les objectifs de celle-ci sont de garantir :

La crédibilité de la liste

Le CCTM estime important de garantir et de préserver l'indépendance des arbitres dont le nom est inscrit sur la liste. Ceux-ci peuvent alors exercer plus sereinement leurs fonctions et acquérir une précieuse expérience qui est bénéfique pour les parties.

Le CCTM estime cependant qu'il doit s'assurer que la liste soit constituée d'arbitres impartiaux, compétents, disponibles, dynamiques, qui respectent les règles de compétence et de conduite professionnelle et qui conservent, au fil des ans, la confiance des parties.

Le renouvellement de la liste

Le CCTM estime important d'inscrire sur la liste, lorsque nécessaire, les noms de nouveaux arbitres. Une telle mesure permet non seulement de remplacer les personnes qui cessent d'agir à titre d'arbitre, mais d'assurer également la relève et le renouvellement du corps arbitral.

Les règles de compétence et de conduite professionnelle

Le CCTM estime important d'édicter des règles qui constituent des balises à l'intérieur desquelles les arbitres doivent agir. Ces règles doivent être connues, afin que les parties sachent à quoi s'en tenir et qu'elles puissent agir en toute connaissance de cause.

Les arbitres, dont le nom est inscrit sur la liste, doivent respecter ces règles de compétence et de conduite professionnelle. Le respect de ces règles est une condition essentielle pour que le nom d'un arbitre soit maintenu ou réinscrit, le cas échéant, sur la liste.

L'examen des plaintes

Le CCTM étudie les plaintes qu'il reçoit concernant la rémunération et les frais réclamés par les arbitres dont les noms sont inscrits sur la liste ainsi que celles concernant la compétence et la conduite de ces arbitres. Il étudie aussi toute plainte que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale lui soumet concernant un arbitre.

Inscription sur la liste

Le CCTM considère en priorité la candidature des personnes qui, en raison d'une solide expérience dans le domaine des relations du travail et d'une crédibilité établie, obtiendront, dans un délai raisonnable, un nombre significatif de mandats des parties.

Le CCTM peut recommander au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'inscrire sur la liste, à différents moments au cours d'une année, le nom d'un nouvel arbitre.

Un appel de candidature a lieu au moment déterminé par le CCTM. Toute personne qui demande l'inscription de son nom sur la liste des arbitres doit utiliser le [formulaire](#) prévu à cette fin.

Application de la Politique générale du CCTM

Les règles de maintien et de réinscription sur la liste des arbitres prévues à la Politique générale sont appliquées aux arbitres à leur date statutaire d'inscription. Le CCTM, après avoir appliqué les règles telles qu'elles sont décrites, a recommandé au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le maintien ou la réinscription des arbitres de la présente liste puisque ces derniers ont satisfait aux conditions prévues à la politique générale.

Profil des arbitres

Présentation des arbitres

Le profil des arbitres permet aux utilisateurs de mieux connaître chaque arbitre de la liste : études, expérience pertinente, disponibilité selon le type d'arbitrage. Dans ce but, les données statistiques les plus pertinentes sont présentées : nombre approximatif de décisions rendues en carrière, nombre de décisions motivées déposées et délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année. L'interprétation retenue pour ces données est décrite ci-dessous.

Le tarif de rémunération est également intégré au profil de chaque arbitre.

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage

L'arbitre de grief inscrit sur la liste indique, le cas échéant, sa disponibilité pour d'autres types d'arbitrage : accéléré, différend ou première convention.

Les parties qui souhaitent procéder avec diligence au règlement des griefs peuvent se prévaloir du service accéléré d'arbitrage des griefs offert par la Direction de la médiation, de la conciliation et des services de relations du travail du Secteur du Travail ([arbitrage accéléré des griefs](#)).

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière

Au moment de l'inscription initiale sur la liste, l'arbitre fournit le nombre approximatif de décisions rendues en carrière. Cette donnée correspond généralement à l'ensemble des décisions rendues par l'arbitre dans le domaine des relations du travail, par exemple les décisions rendues en tant que commissaire. L'arbitre peut donc comptabiliser, indistinctement, les décisions qu'il a rendues au Québec, au fédéral et dans les autres provinces. Cette donnée est mise à jour annuellement par le CCTM à partir des données sur les dépôts de décisions arbitrales de la Direction de l'information sur le travail du Secteur du Travail du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Nombre de décisions motivées déposées au cours de la dernière année

Cette donnée correspond à l'ensemble des décisions motivées, interlocutoires ou finales, rendues et déposées par l'arbitre au cours de la dernière année. Cette donnée inclut les décisions rendues à titre d'arbitre de différend. La dernière année correspond à la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Le CCTM considère qu'une décision finale est motivée lorsque l'arbitre lui-même a accueilli ou rejeté le grief. Lorsque l'arbitre a pris acte, dans une décision, d'un désistement ou d'un règlement intervenu entre les parties, une telle décision n'est pas considérée comme étant motivée.

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année

La donnée sur le délai moyen d'arbitrage est calculée en tenant compte exclusivement des décisions motivées que l'arbitre a rendues et déposées à titre d'arbitre unique au cours de la dernière année. La dernière année correspond à la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Cette donnée doit cependant être interprétée en considérant les informations suivantes :

Le délai d'arbitrage est celui dont l'arbitre est entièrement responsable. Pour chaque décision arbitrale motivée déposée, est pris en compte le délai (en nombre de jours) entre la date de la fin de l'instruction du grief et la date à laquelle la décision arbitrale a été rendue. La fin de l'instruction du grief peut correspondre, selon le cas, à la date de la dernière journée d'audition du grief ou à la date à laquelle l'arbitre a reçu les derniers documents provenant des parties.

Le délai d'arbitrage est calculé en tenant compte uniquement des renseignements fournis par l'arbitre dans ses déclarations écrites. Bien que l'arbitre soit tenu de compléter et de déposer le formulaire de dépôt d'une sentence arbitrale, il peut arriver que certains arbitres déposent un formulaire incomplet. Le cas échéant, le délai d'arbitrage de l'arbitre est alors établi sur une base fragmentaire.

Informations générales sur la rémunération des arbitres

Le [Règlement sur la rémunération des arbitres](#) en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2002 prévoit que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dresse la liste des tarifs de rémunération déclarés par les arbitres et les groupements d'arbitres et en assure annuellement la mise à jour et la diffusion.

La portée du règlement

Le Règlement sur la rémunération des arbitres s'applique à tout arbitrage de griefs ou de différends au sens du Code du travail.

Cependant, le règlement ne s'applique pas à l'arbitrage de griefs des secteurs de la fonction publique, des commissions scolaires et des collèges. L'arbitre qui accepte des mandats dans ces secteurs est alors assujéti aux modalités particulières de rémunération qui y sont en vigueur.

Les modes de rémunération des arbitres prévus au règlement

Le règlement prévoit un mode de rémunération horaire selon lequel l'arbitre a droit à des honoraires pour chaque heure d'une séance d'arbitrage, de délibéré avec les assesseurs, de conférence préparatoire et, sous réserve des maximums prévus, de délibéré et de rédaction de la sentence.

Le mode de rémunération forfaitaire est aussi possible uniquement lorsque les parties ont recours au service d'un groupement d'arbitres qui offre une procédure accélérée d'arbitrage et qui satisfait les autres conditions prévues au règlement.

La durée du délibéré et de la rédaction de la sentence

Le règlement stipule que l'arbitre a droit à des honoraires pour chaque heure de délibéré et de rédaction de la sentence jusqu'à concurrence d'un nombre maximum d'heures déterminé en fonction du nombre de jours pendant lesquels une audience a été tenue.

Cette règle s'applique à tous les mandats d'arbitrage de griefs et de différends, que l'arbitre soit choisi par consensus des parties ou nommé d'office par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le tarif de rémunération déclaré par les arbitres ne peut donc prévoir des modalités autres que celles fixées par le règlement quant au nombre maximum d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence.

Il n'est donc plus possible pour l'arbitre et les parties de s'entendre sur le nombre d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence que l'arbitre peut facturer.

Les situations où le tarif de rémunération fixé par le règlement doit être appliqué

Le tarif de rémunération fixé par le règlement doit être appliqué :

- à tout arbitrage de grief et à un arbitrage de différend déferé en vertu de l'article 74 du Code du travail, lorsque les parties ne s'entendent pas sur le choix de l'arbitre et que celui-ci est choisi et nommé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- à tout arbitrage de différend portant sur la négociation d'une première convention collective, déferé en vertu de l'article 93.3 du Code du travail;
- lorsque l'arbitre ne déclare pas un tarif de rémunération différent de celui fixé par le règlement.

La déclaration des tarifs de rémunération

Le règlement permet à l'arbitre ou à un groupement d'arbitres, uniquement pour les mandats où il est choisi et rémunéré par les parties, de réclamer un tarif de rémunération différent de celui fixé par règlement.

L'arbitre ou le groupement d'arbitres doit alors déclarer le tarif de rémunération qu'il appliquera durant une période de référence. Le cas échéant, l'arbitre ne pourra appliquer que ce tarif de rémunération pour les mandats consensuels qui lui sont confiés durant cette période.

Les seuls tarifs qui peuvent être facturés par les arbitres sont donc :

- celui fixé par le règlement;
- celui déclaré par l'arbitre, uniquement pour les mandats consensuels.

La période de déclaration

Le règlement prévoit une période annuelle de déclaration qui est fixée du 15 avril au 15 mai de chaque année, avec application des tarifs pour les mandats consensuels confiés à compter du 1^{er} septembre qui suit. Il sera ensuite possible pour l'arbitre de modifier son tarif de rémunération lors de la période annuelle suivante à défaut de quoi son tarif est reconduit.

La diffusion des tarifs de rémunération

La liste des tarifs est mise à jour annuellement au mois de septembre par le Secteur du travail du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Pour toute information supplémentaire

Inscription sur la liste

Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 17.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2880

Télécopieur : 514 873-1129

Communiquer avec le CCTM par [courriel](#)

Rémunération des arbitres

Direction de la médiation, de la conciliation et des services de relations du travail (DMCSRT)

Secteur des relations du Travail

200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage

Québec (Québec) G1R 5S1

Téléphone : 418 643-9943

Télécopieur : 418 644-3331

Communiquer avec la DMCSRT par [courriel](#)

Liste des arbitres par ordre alphabétique

[ALLARD, Jean](#)
[APRIL, Huguette](#)
[BAILLARGEON, Renée](#)
[BASTIEN, François](#)
[BEAUPRÉ, René](#)
[BÉDARD, Hélène](#)
[BERGERON, André](#)
[BERTRAND, Richard](#)
[BLOUIN, Julie](#)
[BOUDREAU, Patrice](#)
[BRASSARD, Claire](#)
[BRIÈRE, Jean-Yves](#)
[CAVÉ, Johanne](#)
[CLÉROUX, Alain](#)
[CLOUTIER, Pierre](#)
[CÔTÉ, Gabriel M.](#)
[CÔTÉ, Robert](#)
[CREVIER, Marie-Eve](#)
[DAVIAULT, Pierre](#)
[DURANLEAU, Michel J.](#)
[FAUCHER, Nathalie](#)
[FLYNN, Maureen](#)
[FORTIER, Diane](#)
[FORTIN, Pierre A.](#)
[GAGNON, Denis](#)
[GARNEAU, Dominic](#)
[GARZOUZI, Amal](#)
[GIROUX, Bernard](#)
[GUINTA, Stéphane](#)
[GUIMOND, Louise-Hélène](#)
[HAMELIN, François](#)
[HAMELIN, Pierre-Marc](#)
[HOUDE, Rosaire](#)
[JOBIN, Carol](#)
[KOROZS, Valérie](#)
[LA FORGE, Jean-François](#)
[LAMARCHE, Pierre](#)
[LAMY, Francine](#)

[LAPLANTE, Pierre](#)
[LAVOIE, André G.](#)
[LECOMPTE, Natacha](#)
[LÉTOURNEAU, Mario](#)
[LÉVESQUE, Éric](#)
[L'HEUREUX, Joëlle](#)
[LOYER, Pierre](#)
[MARCHETERRE, Richard](#)
[MARTIN, Claude](#)
[MASSICOTTE, Nathalie](#)
[MCCRORY, Michael P.](#)
[MÉNARD, Jean](#)
[MÉNARD, Jean-Guy](#)
[MÉNARD-CHENG, Nancy](#)
[MERCIER, Richard](#)
[MORENCY, Jean M.](#)
[NADEAU, Denis](#)
[O'BOMSAWIN, Fany](#)
[POULIN, Côme](#)
[PROVENÇAL, Denis](#)
[RACINE, Martin](#)
[RANGER, Jean-René](#)
[RIVEST, Robert L.](#)
[ROCHON, Serge](#)
[ROUSSEAU, André](#)
[ROY, Claude](#)
[ROY, Dominique-Anne](#)
[ROY, Guy](#)
[ROY, Pierre-Georges](#)
[SAINT-ANDRÉ, Yves](#)
[ST-ARNAUD, Pierre](#)
[ST-GEORGES, Andrée](#)
[TOUSIGNANT, Lyse](#)
[TREMBLAY, Denis](#)
[TREMBLAY, Frédéric](#)
[TURCOTTE, Alain](#)
[TURMEL, Charles](#)
[VIAU, Louise](#)
[ZUBRZYCKI, Éric-Jan](#)

Liste des arbitres par région

Bas-St-Laurent

[TURCOTTE, Alain](#)

Capitale-Nationale

[APRIL, Huguette](#)
[BAILLARGEON, Renée](#)
[BÉDARD, Hélène](#)
[BOUDREAU, Patrice](#)
[FORTIN, Pierre A.](#)
[GAGNON, Denis](#)
[GARNEAU, Dominic](#)
[LA FORGE, Jean-François](#)
[POULIN, Côte](#)
[RACINE, Martin](#)
[ROY, Dominique-Anne](#)
[ST-ARNAUD, Pierre](#)
[TREMBLAY, Denis](#)
[ZUBRZYCKI, Eric-Jan](#)

Chaudière-Appalaches

[MÉNARD, Jean-Guy](#)

Estrie

[BRASSARD, Claire](#)
[BRIÈRE, Jean-Yves](#)
[CLOUTIER, Pierre](#)
[HOUDE, Rosaire](#)
[LOYER, Pierre](#)
[MARCHETERRE, Richard](#)
[MASSICOTTE, Nathalie](#)
[ROCHON, Serge](#)

Lanaudière

[MÉNARD, Jean](#)
[PROVENÇAL, Denis](#)

Laurentides

[DAVIAULT, Pierre](#)
[HAMELIN, Pierre-Marc](#)
[LAMARCHE, Pierre](#)
[LAMY, Francine](#)
[LAPLANTE, Pierre](#)
[LAVOIE, André G.](#)

Laval

[DURANLEAU, Michel J.](#)
[ROY, Guy](#)

Mauricie

[BOUDREAU, Patrice](#)
[CLÉROUX, Alain](#)
[ST-ARNAUD, Pierre](#)

Montérégie

[BLOUIN, Julie](#)
[CREVIER, Marie-Eve](#)
[FORTIER, Diane](#)
[GIROUX, Bernard](#)
[GUIMOND, Louise-Hélène](#)
[GUINTA, Stéphane](#)
[LÉTOURNEAU, Mario](#)
[MASSICOTTE, Nathalie](#)
[MÉNARD-CHENG, Nancy](#)
[TOUSIGNANT, Lyse](#)

Montréal

[ALLARD, Jean](#)
[BEAUPRÉ, René](#)
[BERGERON, André](#)
[BERTRAND, Richard](#)
[BRASSARD, Claire](#)

[CÔTÉ, Robert](#)
[FAUCHER, Nathalie](#)
[FLYNN, Maureen](#)
[GARZOUZI, Amal](#)
[HAMELIN, François](#)
[JOBIN, Carol](#)
[KOROZS, Valérie](#)
[LECOMPTE, Natacha](#)
[LÉTOURNEAU, Mario](#)
[LÉVESQUE, Éric](#)
[L'HEUREUX, Joëlle](#)
[MARTIN, Claude](#)
[MCCRORY, Michael P.](#)
[MERCIER, Richard](#)
[O'BOMSAWIN, Fany](#)
[RANGER, Jean-René](#)
[RIVEST, Robert L.](#)
[ROCHON, Serge](#)
[ROUSSEAU, André](#)
[ROY, Claude](#)
[ROY, Pierre-Georges](#)
[SAINT-ANDRÉ, Yves](#)
[ST-ARNAUD, Pierre](#)
[ST-GEORGES, Andrée](#)
[TREMBLAY, Frédéric](#)
[TURMEL, Charles](#)
[VIAU, Louise](#)

Outaouais

[BASTIEN, François](#)
[CAVÉ, Joanne](#)
[MARTIN, Claude](#)
[NADEAU, Denis](#)

Saguenay - Lac-Saint-Jean

[CÔTÉ, Gabriel M.](#)
[MORENCY, Jean M.](#)
[ROY, Claude](#)

La liste des arbitres par région facilite le repérage selon les différentes régions administratives du Québec. Il est à noter que la région est déterminée à partir de l'adresse fournie par l'arbitre. Le nom d'un arbitre peut se retrouver dans plus d'une région si l'arbitre a plus d'un bureau d'affaires.

Jean Allard

C.P. 35006 Fleury
Montréal (Québec) H2C 3K4

Cellulaire : 514 238-1033

allard.arbitre@outlook.com

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1987)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2019
- Directeur analytique données RH chez Airudi Inc., en 2021
- Médiateur-enquêteur en pratique privée, de 2019 à 2021
- Avocat, associé et associé senior spécialisé en droit du travail et de l'emploi, de 1987 à 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, plaidoyer écrit, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 275 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 190 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Huguette April

14, rue Des Jardins de Mérici, app. 1003
Québec (Québec) G1S 4Z6

aprilhuguette@videotron.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Bureau : 418 687-3181

Cellulaire : 514 772-4732

Possibilité d'audition virtuelle

Études

- Maîtrise en droit public (option droit du travail), Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Formation en relations industrielles (48 crédits), Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2009
- Médiatrice accréditée par le Barreau du Québec
- Pratique en droit du travail, particulièrement en négociation de convention collective et arbitrage de griefs à l'Université du Québec à Montréal, de 1982 à 2008
- Conseillère en relations du travail à l'Association des centres d'accueil du Québec de 1975 à 1982 : services-conseils auprès des membres dont notamment, interprétation des différentes conventions collectives et lois du travail, assesseure et rédaction pendant cinq ans d'une chronique mensuelle de jurisprudence en droit du travail

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 107
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 4
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 16 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, plaidoyer écrit, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 290 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Renée Baillargeon

6456, rue des Feuillus
Québec (Québec) G3E 0B2

Cellulaire : 418 576-8763

renee.baillargeon.arbitre@hotmail.com

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Certificat en Sciences de la consommation, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (2002)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2021
- Avocate en pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval, de 2017 à 2021
- Avocate en pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 503-500, de 2003 à 2017
- Membre décideur au Conseil arbitral de l'assurance-emploi, de 2008 à 2013
- Avocate en pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, Commission des normes du travail, de 2002 à 2003

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 420 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

François Bastien

53, rue Bernier
Gatineau (Québec) J8Z 3B2

antea@bell.net
mddocservices@videotron.ca

Bureau : 819 771-7668
Secrétariat : 819 525-1146
Cellulaire : 819 328-2178

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en administration des affaires, Université d'Ottawa
- Maîtrise ès arts (Philosophie), Université d'Ottawa
- Études de doctorat en histoire médiévale, Université de Montréal
- Atelier sur les techniques de médiation, Harvard Law School

Expérience pertinente

- Agit à titre de médiateur et d'arbitre en relations du travail en Ontario, au Québec et au fédéral depuis 1997. Expertise en évaluation et classification de postes
- Membre du Conseil canadien des relations du travail, de 1990 à 1996
- Conseiller principal au Secrétariat du Comité consultatif sur le milieu de travail en évolution en 1996-1997
- Cadre au ministère fédéral du Travail, de 1980 à 1990, dans diverses fonctions reliées aux relations internationales (OIT, OCDE) et fédérales-provinciales, et à l'élaboration des politiques

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 257
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 2
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 55 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 275 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 412 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 137 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

René Beaupré

80, rue Berlioz, bureau 702
Montréal (Québec) H3E 1N9

rene.beaupre@videotron.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Bureau : 514 486-7612
Cellulaire : 514 867-3791

Possibilité d'audition virtuelle

Études

- Scolarité de maîtrise en prévention et règlement des différends, Université de Sherbrooke
- Baccalauréat spécialisé en relations industrielles, Université Laval

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre et de médiateur à temps plein depuis 2006
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Pratique privée à titre de consultant en relations du travail, de 1991 à 2006
- Coordonnateur du secteur des relations du travail à la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, de 1988 à 1991
- Agent de recherche en relations du travail au ministère du Travail du Québec, de 1986 à 1987
- Conseiller en relations du travail à la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers du Québec, de 1979 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 219
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 24
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 93 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en dehors des heures prévues d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement à l'extérieur d'un ray de 50 km du bureau

Hélène Bédard

1050, avenue Moncton
Québec (Québec) G1S 2Y8

he.bedard@icloud.com

Cellulaire : 581 995-0441

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1982)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2022
- Juge administratif et coordonnatrice au Tribunal administratif du travail, de 2016 à 2021
- Membre du Conseil de la justice administrative, de 2016 à 2021
- Commissaire coordonnatrice à la Commission des relations du travail, de 2007 à 2015 et commissaire, de 2004 à 2007
- Avocate à la Commission de l'équité salariale, en 2004
- Avocate à la Direction des affaires juridiques du Secrétariat du Conseil du trésor, de 1991 à 2004
- Avocate à la Commission des normes du travail, de 1986 à 1991
- Ministère de la Justice, de 1982 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

André Bergeron

44, rue des Tournois
Blainville (Québec) J7C 4Y3

Bureau : 514 990-7234

jpabergeon@me.com
secretariat@lucesiroids.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1980
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, de 1978 à 1983
- Directeur du contentieux de l'Office de la construction du Québec, de 1976 à 1978

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 952
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 98 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 395 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 592,50 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 197,50 \$/heure, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Richard Bertrand

10900, avenue St-Charles
Montréal (Québec) H2C 2M3

rbertrand.arbitre@videotron.ca
nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 450 222-2322
Télécopieur : 450 222-9956
Cellulaire : 514 891-6438

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1976)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2016
- Inscrit sur la liste des arbitres du secteur de l'Éducation
- Inscrit sur la liste des arbitres du secteur de la Santé et des Services Sociaux
- Arbitre désigné dans diverses conventions collectives
- Pratique spécialisée en droit du travail, de 1976 à 2015

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 86
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 12
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 57 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Julie Blouin

1489, rue des Oblats
Chambly (Québec) J3L 2M6

arbitre@jblouin.ca
secretariat@jblouin.ca

Cellulaire : 514 464-8685
Bureau : 438 299-4422

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal
- Études DESS en fiscalité, HEC
- Membre du Barreau du Québec (2003)
- Médiatrice accréditée (2021)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2021
- Directrice des affaires contentieuses à l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ), de 2018 à 2021
- Coordinatrice équipe juridique, recherche et santé et sécurité au travail à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), de 2015 à 2018
- Avocat, négociatrice, conseillère juridique à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), de 2006 à 2015
- Avocate en relations du travail à l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), de 2005 à 2006

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Patrice Boudreau

835, rue Des Frênes
Trois-Rivières (Québec) G8Y 1E2
et
202, rue Simard
St-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0

Secrétariat : 819 380-8735

Cellulaire : 819 380-2992

Entend aussi en anglais

Possibilité d'audition virtuelle

arbitre@pboudreau.ca

bureau@pboudreau.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1990)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2019
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, de 1996 à 2018
- Avocat, litige civil et commercial, de 1990 à 1996

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 25
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 82 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue un jour de fin de semaine ou un jour férié
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, si déplacement à plus de 75 km du bureau. Aucune allocation si l'audience a lieu dans un rayon de 75 km du bureau de Trois-Rivières ainsi que celui de St-Ferréol-les-Neiges.
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 75 km du bureau et frais réels si déplacement en avion, train, autobus, traversier, taxi ou véhicule de location

Claire Brassard

87, Tibbits Hill
Lac Brome (Québec) J0E 1V0
et
146, rue Willowdale
Montréal (Québec) H3T 1E9

Cellulaire : 514 909-4485
Secrétariat : 450 222-2322

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

clb@clairebrassardarbitre.com
nancy.laroche@verbascripta.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en science juridique, Université du Québec à Montréal
- Maîtrise en administration, École nationale d'administration publique
- Membre du Barreau du Québec (1982)

Expérience pertinente

- Agit comme arbitre depuis 2016
- Pratique spécialisée du droit du travail et de l'emploi, de 1982 à 2015
- Enseignement du droit du travail à l'Université de Montréal, de 1981 à 1999

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 67
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 17
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 25 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Jean-Yves Brière

1483, chemin Saint-Armand
Saint-Armand (Québec) J0J 1T0

jean-yvesbriere@videotron.ca

Bureau : 450 248-1002
Télécopieur : 450 248-4632
Cellulaire : 514 743-2572
Secrétariat : 450 227-2674

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Possibilité d'audition virtuelle

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Scolarité de maîtrise en droit
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2016
- Pratique du droit, principalement droit du travail et droit administratif, de 1979 à 2015
- Président du Comité de liaison entre le Barreau de Montréal et la Commission des relations du travail, de 2002 à 2015
- Chargé d'enseignement à l'école de Formation professionnelle du Barreau du Québec depuis 1983 et membre du Comité des examens et du programme du Centre de formation professionnelle du Barreau du Québec depuis 2006; responsable du secteur droit public et administratif, de 1998 à 2006
- Responsable du secteur droit du travail au Comité consultatif de la formation permanente du Barreau du Québec, de 1999 à 2007
- Chargé de cours en droit de la santé et de la sécurité du travail, rapports collectifs et individuels du travail à l'Université de Montréal, de 1995 à 2002
- Auteur de nombreuses publications portant entre autres sur le Code du travail, la négociation, l'arbitrage des griefs et le harcèlement psychologique
- Avocat émérite depuis 2014

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accéléré
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 95
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 14
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 21 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 350 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 525 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 30 km du bureau en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,80 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Johanne Cavé

77, rue Laurier
Gatineau (Québec) J8X 3V7

arbitre@cavearb.ca
secretariat@cavearb.ca

Bureau : 819 485-0395
Télécopieur : 819 595-9094
Cellulaire : 819 918-6719

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Baccalauréat en sciences politiques, Université d'Ottawa
- Médiatrice accréditée (2018)
- Membre du Barreau du Québec (1998)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2019
- Avocate principale en matière de travail et d'emploi, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), de 2008 à 2018
- Avocate en matière de travail et d'emploi, Bell, de 2002 à 2007
- Avocate en matière de travail et Agente des droits de la personne, Société canadienne des postes, de 1998 à 2002

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 17
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 201 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau de Gatineau sauf pour Montréal, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau de Gatineau sauf pour Montréal et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Alain Cléroux

31, St-Gabriel
St-Tite (Québec) G0X 3H0

cleroux.arbitre@gmail.com

Bureau et résidence : 418 365-5616

Télécopieur : 418 365-7296

Cellulaire : 819 692-0065

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Diplôme de 2^e cycle – Programme de prévention et règlement des différends, Faculté de droit, Université de Sherbrooke
- Certificat en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat en science de l'éducation, Université de Montréal

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend et à titre de médiateur depuis 2017
- Conseiller en relations du travail de 2010 à 2016
- Conseiller syndical à la Fédération de la Métallurgie, de 2004 à 2009; à la Fédération de la santé et des services sociaux, de 1990 à 2004, et à la Confédération des syndicats nationaux, de 1986 à 1990

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 36
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 45 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 135 \$/heure, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Pierre Cloutier

998, rue Principale Ouest
Lawrenceville (Québec) J0E 1W0

cloutip@gmail.com

Bureau : 450 535-6665

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence et maîtrise en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1969)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1984
- Arbitre dans le secteur de l'éducation depuis 1986
- A agi à titre d'arbitre dans le secteur des affaires sociales, de 1984 à 1986
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, ministère du Travail du Québec, de 1978 à 1982

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 334
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau.
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Gabriel M. Côté

23, rue Racine Est, bureau 304
Chicoutimi (Québec) G7H 1P4

dufourcoteavocats@videotron.net

Bureau : 418 549-8150
Cellulaire : 581 306-4886
Télécopieur : 418 549-6325
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief dans les secteurs public, parapublic et privé depuis 1979
- Pratique générale du droit depuis 1972
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1152
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 14 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 305 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 152.50 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Robert Côté

10 850, Basile-Routhier, bureau 301
Montréal (Québec) H2C 0A9

cote.arbitre@icloud.com

Adjointe : M^{me} Jocelyne Nadeau

Bureau : 514 903-9893
Cellulaire : 514 702-4325

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en sciences juridiques, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1988)

Expérience pertinente

- Réinscrit sur la liste des arbitres visée à l'article 77 du Code du travail en 2016, après avoir été inscrit sur cette liste de 2000 à 2002
- Président de la Commission des relations du travail, de 2010 à 2015
- Président par intérim du Conseil des services essentiels, de 2010 à 2011
- Vice-président de la Commission des relations du travail, de 2002 à 2010
- Pratique spécialisée en droit du travail, de 1988 à 2000

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 274
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 25 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Marie-Eve Crevier

1281, Pine Ridge
Saint-Lazare (Québec) J7T 2M7

Bureau : 514 710-4944
Cellulaire : 514 245-2208

arbitre@mecrevier.com

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal
- Médiatrice accréditée (2021)
- Membre du Barreau du Québec (2007)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2021
- Arbitre et médiatrice nommée au greffe de l'éducation depuis 2021
- Avocate spécialisée en droit du travail, de 2007 à 2021

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Pierre Daviault

490, Montée Tassé
Mont-Tremblay (Québec) J8E 2C6

pdaviault@gmail.com
nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 450 222-2699
Résidence : 450 965-1090
Cellulaire : 514 951-5850

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Scolarité de maîtrise en droit du travail, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis février 2013
- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur à temps plein depuis septembre 2011
- Pratique en droit du travail et administratif, de 1981 à 2011
- Pratique en droit du travail en contentieux à la Fédération des cégeps, de 1978 à 1981
- Pratique en droit scolaire, administratif et du travail en contentieux à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), de 1973 à 1978

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 101
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 3
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 119 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 290 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 420 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

Michel J. Duranleau

3385, boulevard Le Carrefour, bureau 907
Laval (Québec) H7T 0R1

Cellulaire : 514 229-1219

duranleaum@videotron.ca

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Baccalauréat en relations industrielles, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1982)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2020
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, droit de la santé et de la sécurité du travail, en négociation de convention collective et en arbitrage de griefs, de 1984 à 2020
- Conseiller juridique et en relations du travail, de 1982 à 1984

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km, si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Nathalie Faucher

80, rue Berlioz, app. 1103
Verdun (Québec) H3E 1N9

arbitrage@nfaucher.com
secretariat@nfaucher.com

Bureau : 514 762-3461
Télécopieur : 514 762-5139
Cellulaire : 514 608-5728

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1988)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief depuis 2001
- Pratique du droit, particulièrement en droit du travail, depuis 1988

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accéléré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 352
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 10
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 294 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 330 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 495 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 165 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,80 \$/km

Maureen Flynn

4182, avenue Hingston
Montréal (Québec) H4A 2J7

flynn10@me.com

Secrétariat : 514 739-5928

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en sciences politiques, Université d'Ottawa
- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Membre du Service d'arbitrage accéléré depuis 2017
- Arbitre et médiatrice de grief (plaintes de congédiement) au Québec depuis 2004 et au fédéral depuis 1995
- Arbitre et médiatrice de différend depuis 2004 (aéronautique, agricole, universitaire et santé)
- Arbitre et médiatrice nommée aux greffes suivants : éducation, fonction publique, chemins de fer du Canada, santé et régime de retraite
- Arbitre et médiatrice accréditée par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
- Membre du groupe de travail sur le fonctionnement de l'industrie de la construction, en 2011
- Membre et vice-présidente à temps partiel au Conseil canadien des relations industrielles, de 2000 à 2006
- Consultante en relations du travail, de 1995 à 2004
- Directrice des relations du travail, Association des entrepreneurs en construction du Québec, de 1988 à 1995
- Conseillère politique au cabinet du ministre du Travail, de 1985 à 1988

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accéléré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 331
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 15
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 81 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 320 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 480 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 160 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en dehors des heures prévues d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, frais réels pour déplacement par un autre moyen de transport

Diane Fortier

45, Place Charles-Lemoyne, bureau 95
Longueuil (Québec) J4K 5G5

dianefortierarbitre@bureauavocats.ca

Bureau : 450 442-1684
Résidence : 450 906-1438
Cellulaire : 514 912-7173

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1990
- Arbitre dans les secteurs de l'éducation et de la santé – services sociaux depuis 2000
- Arbitre dans le secteur de la fonction publique, de 1990 à 1996 et depuis 2008
- Médiatrice agréée auprès de la Cour supérieure (matières civiles et commerciales)
- Pratique spécialisée en droit du travail depuis 1983
- Inscrite sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 413
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 315 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 472,50 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 157,50 \$/heure si déplacement en dehors des heures de celles prévues pour l'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Pierre A. Fortin

4940, rue Lionel-Groulx, app. 904
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0S1

Cellulaire : 418 654-8387

Possibilité d'audition virtuelle

pierreafortin45@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Sclolarité de maîtrise didactique, Université Laval
- Baccalauréat en relations industrielles, Université Laval

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief dans les secteurs public et privé depuis 1996
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives
- Consultant, de 1993 à 1996
- Directeur général, ASP-Administration provinciale, de 1990 à 1993
- Directeur des relations professionnelles au ministère de l'Éducation, de 1988 à 1990
- Chef des relations du travail et directeur administratif à la Confédération des caisses populaires Desjardins, de 1972 à 1987
- Conseiller en relations du travail au ministère de l'Éducation, de 1969 à 1972

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 351
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 1
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 20 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Denis Gagnon

49, rue des Myrtilles
St-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0

Cellulaire : 418 564-0424
Secrétariat : 418 670-6671

denis.gagnon.arb@videotron.ca

dgagnon52@videotron.ca

Secrétariat : francegauvin@videotron.ca

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Baccalauréat en sciences sociales (relations industrielles), Université Laval

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1995
- Arbitre dans les secteurs de l'éducation et de la santé
- Commissaire du travail, de 1986 à 1994
- Chef du service des études en relations du travail, Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, de 1982 à 1986
- Conseiller en relations du travail, de 1975 à 1982

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 784
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 5
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 64 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau

Dominic Garneau

249, rue des Berges
Neuville (Québec) G0A 2R0

Bureau : 418 476-0665
Cellulaire : 418 576-3807

arbitre@dgarneau.ca
secretariat@dgarneau.ca

Collaboratrice : madame Stéphanie Trépanier

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Maîtrise en droit, Université Laval
- Microprogramme en administration, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (2000)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2018
- Coordonnateur du secteur des relations du travail dans une organisation syndicale, de 2009 à 2017
- Procureur, puis coordonnateur de l'équipe juridique, de 2003 à 2009
- Attaché politique, de 2001 à 2003
- Professeur à l'École du Barreau du Québec en éthique et déontologie, depuis 2007

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 48
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 15
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 83 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 270 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 405 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 135 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Amal Garzouzi

CP 48787
Outremont (Québec) H2V 4V1

amal@garzouzi.ca

Bureau : 514 274-4567
Télécopieur : 514 312-6569

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa (LL.L et LL.B)
- Membre du Barreau du Québec (2003)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2018
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, de 2003 à 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 30
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 4
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 61 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 290 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 435 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Bernard Giroux

80, rue St-Laurent Ouest, bureau 130
Longueuil (Québec) J4H 1L8

bgiroux.avocat@gmail.com

Bureau : 450 332-5224
Télécopieur : 514 848-6119
Cellulaire : 514 386-6794
Secrétariat : 514 660-4146

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat spécialisé en administration, Université du Québec à Montréal
- Baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal
- Maîtrise en droit social et du travail, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1995)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief au fédéral depuis 2018 et au Québec depuis 2020
- Pratique spécialisée en droit civil et du travail, de 1995 à 1998, et de 2001 à 2020
- Directeur des ressources humaines dans diverses industries manufacturières, de 1972 à 1993, puis de 1998 à 2001
- Conseiller en relations industrielles en pratique privée, de 1993 à 1995
- Officier syndical, de 1970 à 1972

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 7
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 4
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 55 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 220 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 310 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 105 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,72 \$/km si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Louise-Hélène Guimond

365, rue Saint-Jean, bureau 118
Longueuil (Québec) J4H 2X7

arbitre@lhguimond.com

Secrétariat : Madame Vanessa Leboeuf
secretariat@lhguimond.com

Bureau : 450 286-0168
Cellulaire : 514 910-3491
Télécopieur : 579 881-8995

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Maîtrise en droit social et du travail, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1996)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis avril 2022
- Avocate, Service juridique, Unifor, de 2019 à 2022
- Pratique du droit du travail en société de 2007 à décembre 2019 (associée depuis 2013)
- Avocate pour une organisation syndicale, de 2000 à 2007 (pratique en relations du travail et en santé et sécurité)
- Membre de l'Association du Barreau canadien, division travail jusqu'en 2022
- Membre du Comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Conférence des arbitres du Québec jusqu'en 2022

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 230 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 345 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 115 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau en dehors des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Stéphane Guinta

251, Chemin des Patriotes Est
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 4J3

Cellulaire : 514 914-5729

squinta@outlook.com

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat sciences juridiques, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (2000)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2021
- Directeur des ressources humaines à la Ville de Châteauguay, de 2010 à 2020
- Directeur général des ressources humaines chez Kruger inc. – Division Forêts et Produits Forestiers, de 2004 à 2010
- Chef du service des ressources humaines à la Nouvelle Ville de Longueuil, de 2001 à 2003
- Directeur des ressources humaines (de 2000 à 2001), conseiller en relation du travail (de 1994 à 1999) et agent de relations du travail (de 1988 à 1993) à l'Ancienne Ville de Longueuil

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 4 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré si moins de 3 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas : 40 \$ ou frais réels si le tarif fixe est insuffisant
- Frais d'hébergement : 180 \$ ou frais réels si le tarif fixe est insuffisant
- Frais de transport : 0,70 \$/km

François Hamelin

1001, boulevard Mont-Royal, bureau 102
Outremont (Québec) H2V 2H4

arbitre@fhamelin.ca

Bureau : 514 543-9025
Télécopieur : 514 543-7273

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en droit du travail, Université d'Ottawa
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1983
- Arbitre en chef au Greffe des tribunaux d'arbitrage, secteur de la santé et des services sociaux depuis 1988
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Arbitre en chef au Tribunal d'arbitrage procédure allégée (TAPA), de 1999 à 2006
- Ministère du Travail du Québec : coordonnateur du Service de médiation préventive, spécialiste en relations du travail, médiateur et personne-ressource, de 1978 à 1983
- Ministère du Travail de France : délégué et chargé de mission dans le domaine de la négociation collective et de l'arbitrage de différend, de 1980 à 1981
- Pratique privée spécialisée en droit du travail, de 1970 à 1978

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1624
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 15
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 39 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 400 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 600 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 200 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et effectué en dehors des heures normales de travail
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Pierre-Marc Hamelin

24, avenue de Hautmont
Lorraine (Québec) J6Z 1T4

arbitre@pmhamelin.com

Bureau : 514 710-4944
Cellulaire : 514 831-3195

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal (2002)
- Membre du Barreau du Québec (2011)
- Médiateur accrédité (2021)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2021
- Pratique en droit spécialisé en droit du travail, de 2011 à 2021
- Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA), de 2017 à 2021

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Rosaire Houde

240, chemin de l'Assomption
Bromont (Québec) J2L 4B4

arbitre.rshoude@gmail.com

Secrétariat : 450 877-1483

Cellulaire : 514 891-6301

Entend aussi en anglais

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Certificat en relations industrielles
- Membre du Barreau du Québec (1986)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2016
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, de 1985 à 2011
- Chargé des relations du travail et de la négociation à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, de 2011 à 2014
- Professeur à l'école du Barreau du Québec en droit de la santé et de la sécurité du travail ainsi qu'en droit du travail et de l'emploi, de 2006 à 2010 et à nouveau de 2015 à 2016
- Chargé de cours en santé et sécurité du travail à l'Université du Québec à Trois-Rivières, de 1988 à 1992
- Technicien en radiodiagnostic et chef technicien en radiologie, de 1972 à 1982

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 64
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 16
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 85 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Carol Jobin

3021, rue Paradis
Montréal (Québec) H1Y 1C4

jobin.arb@gmail.com

Bureau : 514 376-4988
Télécopieur : 514 376-9447

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en sciences politiques, Université du Québec à Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1986
- Professeur de droit, Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, de 1976 à 2004
- Membre du Comité d'experts sur les besoins en protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle, 2002
- Secrétaire de la Commission consultative sur le travail et la révision du Code du travail (Commission Beaudry), de 1984 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Aucun

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 496
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 330 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 495 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 165 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Valérie Korozs

468, rue Charon
Montréal (Québec) H3K 2P2

vkorozs@arbitrevk.ca

Cellulaire : 514 209-3508

Bureau : 438 833-6609

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (2004)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2021
- Siège devant le Tribunal d'arbitrage des professeurs, greffe de la fonction publique, depuis 2021
- Professeure à l'École du Barreau de Montréal, Droit du travail, 2013 à ce jour
- Avocate – Division droit du travail à la Ville de Montréal, de 2015 à 2021
- Pratique en cabinets privés en droit du travail et de l'emploi, de 2006 à 2015
- Pratique en cabinet privé en litige civil et commercial, de 2003 à 2006
- Membre du Comité de liaison entre le Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec, de 2019 à 2021
- Publications diverses, incluant chez Wilson & Lafleur, Développements récents en droit du travail, 2015

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, si à l'extérieur d'un rayon de 50 km
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Jean-François La Forge

1112, rue Émélie-Chamard
Québec (Québec) G1X 4S9

laforgejfr@gmail.com

Bureau : 418 877-7305
Cellulaire : 418 952-7743

Rédige aussi en anglais

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1984)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis novembre 2011
- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis 2010
- Pratique privée du droit du travail depuis plus de 25 ans
- Président de l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec (APRHQ), de 1989 à 1993 (maintenant l'Ordre des conseillers en ressources humaines)
- Auteur du livre Accréditation paru en 1990

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 91
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 1
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 49 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, dans un rayon de 50 km du bureau

Pierre Lamarche

1108, rue des Huards
Saint-Jérôme (Québec) J5L 0C7

arbitragepierre@marche@bell.net

Adjointe : madame Hélène Massé

Bureau : 450 660-6227
Télécopieur : 450 660-0028
Secrétariat : 450 660-6227
Cellulaire : 514 386-3033

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Baccalauréat ès arts, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014 (et depuis 1996, en vertu du Code canadien du travail)
- Avocat et conseiller en négociation, en gestion et en redressement d'entreprise, de 1995 à 2013
- Sous-ministre adjoint aux relations professionnelles, Ministère de la Santé et des Services sociaux, de 1994 à 1995
- Président et Directeur général de la Corporation d'Urgences-Santé, de 1988 à 1994
- Chargé de cours, Département des sciences administratives à l'UQAM, de 1983 à 1988
- Conseiller syndical (de 1972 à 1977) et adjoint au président (de 1977 à 1988) à la Confédération des syndicats nationaux

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 55
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 5
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 34 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 275 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Francine Lamy

95, avenue de l'Église
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0

fl@francinelamy.qc.ca

Bureau : 514 334-5783
Télécopieur : 514 508-5037
Cellulaire : 514 891-1806

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1983)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre et de médiatrice depuis 2009
- Médiatrice accréditée par le Barreau du Québec depuis 2008
- Pratique du droit en contentieux puis en cabinet privé, avec spécialisation en droit du travail, de 1986 à 2008
- Conseillère juridique au Conseil canadien des relations du travail, de 1984 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention

Décisions et délai

- Tarifs d Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 194
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 14
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 89 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 320 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 480 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 160 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Pierre Laplante

86, rue des Tournois
Blainville (Québec) J7C 4Y4

mepierrelaplante@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Bureau : 450 437-6264
Cellulaire : 514 409-6264

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1976)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief depuis 2001
- Président du comité sur la rémunération des juges du Québec (2019-2023)
- Arbitre en chef au Greffe des tribunaux d'arbitrage des médecins résidents du Québec et également, au Greffe des tribunaux d'arbitrage des biochimistes cliniques du Québec depuis 2012
- Inscrit sur la liste des arbitres des secteurs santé et services sociaux et de la fonction publique depuis 2006
- Pratique du droit en société, avec spécialisation en droit du travail, de 1978 à 2001

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 490
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 20
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 37 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, tout travail entre les audiences ou en remplacement d'audience, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 360 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 540 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 180 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

André G. Lavoie

25, chemin des Mésanges
Ste-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0

alavoie@andreglavoie.com

Bureau : 450 433-2419
Cellulaire : 514 601-3135

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Diplôme d'études collégiales, Séminaire St-Augustin
- Membre du Barreau du Québec (1984)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014
- Avocat et conseiller juridique en matière de relations du travail, Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), de 2003 à 2014
- Avocat associé, négociateur et conseiller juridique affecté à la représentation de la clientèle syndicale, de 1999 à 2003
- Avocat affecté à la représentation des employeurs, notamment Purolator Courrier et Général Motors du Canada, de 1995 à 1999
- Avocat affecté à la représentation des salariés (CSD) devant les instances de la CSST, de 1990 à 1995
- Président du Bureau de révision paritaire des Laurentides de la CSST, de 1988 à 1990
- Pratique générale du droit, de 1984 à 1988
- Professeur à l'École du Barreau du Québec, secteur droit du travail et droit de la santé et de la sécurité du travail, depuis 2007

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 146
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 26
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 90 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 290 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 435 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 145 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en dehors des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
 - Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau

Natacha Lecompte

200, 55^e Avenue
Lachine (Québec) H8T 3B2

natacha@nlecompte.ca
secretariat@nlecompte.ca

Cellulaire : 514 433-3659
Bureau : 514 819-0661
Télécopieur : 514 819-0668

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en administration des affaires, HEC Montréal
- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1998)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2020
- Médiatrice-conciliatrice au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de 2017 à 2020
- Conseillère en relations du travail, négociatrice et coordonnatrice dans le secteur de l'éducation, de 2004 à 2017
- Avocate litige de propriété intellectuelle, de 2002 à 2004

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 6
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 98 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Mario Létourneau

1395, rue Brazeau
Saint-Lazare (Québec) J7T 1Y7
et
869, rue Viger Est, bureau 104
Montréal (Québec) H2L 2P5
et
85, chemin des Falaises
La Malbaie (Québec) G5A 3C9

Résidence : 514 303-0954
Bureau : 450 218-6191
Télécopieur : 450 218-6192
Cellulaire : 514 386-1770

mletourneau@arbitramedia.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis août 2011
- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis mai 2010
- Pratique exclusivement en droit du travail et en droit administratif depuis 1967

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 96
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 57 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré le jour même de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Éric Lévesque

Adjudex inc.
100, rue de Gaspé, bureau 503
Montréal (Québec) H3E 1E5

Bureau : 514 739-0616
Secrétariat : 514-227-6267
Télécopieur : 514 739-9222

elevesque@adjudex.com
www.adjudex.com

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en sciences juridiques, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1991)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 2016
- Membre partenaire de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ)
- Avocat spécialisé en relations du travail au provincial et au fédéral, de 1992 à 2015
- Procureur puis coordonnateur du service juridique d'une centrale syndicale
- Conseiller en relations du travail et négociateur dans les secteurs public et privé
- Pratique privée du droit, de 1991 à 1992

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 62
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 12
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 106 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 145 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Joëlle L'Heureux

1217, avenue Bernard, bureau 101
Outremont (Québec) H2V 1V7

joellelheureux@arbitragejlh.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Secrétariat : 514 508-0579

Cellulaire : 514 743-8398

Entend et rédige aussi en anglais

Possibilité d'audition virtuelle

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief et de médiatrice depuis 2004
- Arbitre nommée dans plusieurs conventions collectives publiques, parapubliques et dans le secteur privé
- Commissaire et directrice à la Commission des lésions professionnelles, de 1991 à 2004
- Procureure et coordonnatrice à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, de 1983 à 1989

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 197
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Pierre Loyer

910, rue Shefford
Bromont (Québec) J2L 1C3

ployer@groupeployeravocats.com

Adjointe : madame France Berthelot :

fberthelot@groupeployeravocats.com

Bureau : 450 919-3900

Cellulaire : 514 707-8000

Télécopieur : 450 218-6192

Secrétariat : 450 218-6191

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit (L.L.B.), Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1987)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2022
- Avocat en pratique privée, de 2012 à 2022
- Vice-président ressources humaines au Journal de Montréal chez Québecor, de 2007 à 2011
- Directeur général des ressources humaines, de 1997 à 2007, directeur des relations industrielles, de 1990 à 1997 et directeur relations de travail et de la santé et sécurité, de 1988 à 1990 chez Kruger inc.
- Concepteur et enseignant (arbitrage, négociation, santé et sécurité) au Centre de formation professionnelle du Québec et à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 135 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Richard Marcheterre

550, rue Merry Sud
Magog (Québec) J1X 3M4

marcheterre@hotmail.com

Bureau : 819 769-1762

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1978), avocat à la retraite

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1979
- Conseiller au Syndicat des enseignants de l'Estrie en 1976
- Professeur de droit au Cégep de Sherbrooke, de 1973 à 1974
- Gestion du personnel chez Chapparral of Canada en 1970-1971

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1157
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 60 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 275 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Claude Martin

1, rue McGill, app. 505
Montréal (Québec) H2Y 4A3
et
130-521, rue de Cannes
Gatineau (Québec) J8V 0C3

Bureau : 514 843-2469
Secrétariat : 514 847-3678
Sans frais : 1 866 804-9338
Télécopieur : 514 847-8990
Cellulaire : 514 293-4440

cmartin.arb@bellnet.ca

adj.cmartin.arb@bellnet.ca

Adjointe : Madame Atika Belaid

Entend et rédige aussi en anglais

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en droit, Université Dalhousie
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1979)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2006
- Pratique privée du droit, avec spécialisation en droit du travail, droit de la santé et de la sécurité du travail et droit de l'environnement, depuis 1981
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 187
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 12
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 115 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Nathalie Massicotte

598, avenue Victoria, C. P. 36569
Saint-Lambert (Québec) J4P 3S8
et
89, boulevard De Bromont, C. P. 2
Bromont (Québec) J2L 1A9

Bureau : 450 904-0603
Télécopieur : 450 904-0604
Cellulaire : 514 793-9707

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

arbitrage@nmassicotte.com
secretariat@nmassicotte.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Médiatrice accréditée par le Barreau du Québec (civil et commercial)
- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1989)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2015
- Conseillère juridique à l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, de 2010 à 2015
- Médiatrice en relations du travail et harcèlement psychologique, de 2009 à 2010
- Avocate spécialisée en droit du travail, discipline et administratif, de 1993 à 2008
- Spécialiste de la Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail à la Société canadienne des postes, de 1991 à 1992
- Chargée de cours en droit de la santé et sécurité du travail, Université du Québec à Hull, 1991

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 105
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 23
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 68 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en dehors des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Michael P. McCrory

70, rue Birchview
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A 2Y4

Cellulaire : 514 226-9335

medarb@michaelmccrory.ca

Secrétariat : admin@michaelmccrory.ca

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréats en droit (Common Law et droit civil), Université McGill
- Programme sur la négociation et la résolution de différends, École de droit de l'Université Harvard
- Programme en sciences politiques, Université du Texas
- Membre du Barreau du Québec (2004)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2021
- Vice-président de la Commission des relations du travail de l'Ontario, de 2019 à 2021
- Médiateur et arbitre en pratique privée, de 2019 à 2021
- Directeur – arbitrage du travail chez Air Canada, de 2018- à 2019
- Chef – relations du travail chez Cathay Pacific Airways, en 2018
- Directeur des relations du travail et conseiller juridique en droit du travail et de l'emploi chez Air Canada, de 2007 à 2018
- Pratique du droit de l'emploi et du travail, de 2004 à 2006
- Gestionnaire/planificateur et agent opérations aéroportuaires chez American Airlines Inc., de 1988 à 2001

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Jean Ménard

849, boulevard L'Assomption
Repentigny (Québec) J6A 7R7

arbitre@jeanmenard.com
adjointe@jeanmenard.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Bureau et résidence : 450 582-4445
Secrétariat : 450 582-8849
Cellulaire : 514 718-8849

Entend et rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2006 et à temps plein depuis 2009
- Inscrit au répertoire des arbitres qui agissent en vertu du Code canadien du travail depuis 2008
- Inscrit la liste des arbitres du secteur de la santé et des services sociaux depuis 2011
- Médiateur accrédité par le Barreau du Québec en matière civile, commerciale et travail
- Conseiller juridique du régime de retraite des travailleurs de la construction, de 1985 à 2006
- Avocat plaideur au contentieux de l'Office de la construction du Québec, de 1980 à 1985
- Pratique générale du droit, de 1970 à 1980

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 140
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 8
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 23 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Jean-Guy Ménard

26, rue Principale
St-Michel-de-Bellechasse (Québec) G0R 3S0

Bureau : 418 804-0574
Cellulaire : 418 564-6150

Possibilité d'audition virtuelle

jgmenard_arbitre@videotron.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence et scolarité de maîtrise en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend choisi par les parties dans tous les secteurs de l'activité économique depuis 1981
- Arbitre en chef des tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation, de 1984 à 2018
- Arbitre en chef à la fonction publique (SFPQ), de 2006 à 2012
- Arbitre en chef au Tribunal d'arbitrage de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), de 1999 à 2007
- A œuvré dans le milieu de l'éducation, de 1973 à 1981, notamment à titre de directeur général et directeur du personnel de la Commission scolaire Chutes-Montmorency

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1128
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 12
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 135 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 320 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 480 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 160 \$/heure, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Nancy Ménard-Cheng

690, des Fauvettes
Longueuil (Québec) J4G 2L6

arbitre@anmc.ca
secretariat@anmc.ca (M^{me} Vanessa Leboeuf)

Bureau : 514 400-8253
Télécopieur : 514 400-8254
Cellulaire : 514 758-2843

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Baccalauréat en musique, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (2002)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2016
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, de 2002 à 2015
- Membre du Comité de liaison entre le Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec, de 2011 à 2015

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 54
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 222 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 420 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en dehors des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Richard Mercier

5272, avenue de l'Esplanade
Montréal (Québec) H2T 2Z5

Bureau : 514 947-3617
Cellulaire : 514 894-2636

Possibilité d'audition virtuelle

richardmercier.avo@gmail.com
cotelindamj@gmail.com (M^{me} Linda Côté)

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1985)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2015
- Pratique du droit, principalement droit du travail, droit criminel et pénal, droit administratif et droit disciplinaire, de 1985 à 2014
- Journaliste, de 1976 à 1983

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 71
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 75 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

Jean M. Morency

2183, chemin de la Rive
Alma (Québec) G8B 5V3

Bureau : 418 769-0539
Cellulaire : 418 662-8747

Possibilité d'audition virtuelle

jmorlex@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (de 1966 à 2012)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1977 tant dans les secteurs privés que public
- Arbitre choisi par les parties dans le secteur de l'éducation depuis 1977
- Juge municipal de 1985 à 2011
- Pratique générale du droit en société depuis 1965

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 845
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 20 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Denis Nadeau

25, rue de la Méditerranée
Gatineau (Québec) J8T 7G7

arbitre.denisnadeau@gmail.com

Bureau et secrétariat : 819 561-3973

Télécopieur : 819 561-4409

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en droit, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief dans tous les secteurs depuis 1993
- Expérience en médiation et en arbitrage de différend
- Professeur en droit du travail du Québec et en arbitrage de grief à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa depuis 1984
- Consultant en matière de relations du travail et de droits de la personne, de 1984 à 1993
- Pratique du droit à Montréal, de 1981 à 1984
- Auteur de plusieurs articles en droit du travail

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 384
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 15
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 52 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 350 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 500 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 2 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré si 1 jour ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 160 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Fany O'Bomsawin

351, rue Natura
Bromont (Québec) J2L 0S3
et
6367, rue De Lorimier
Montréal (Québec) H2G 2P5

Bureau : 438 299-4422
Cellulaire : 514 220-1289

Entend et rédige aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

fobomsawin@arbitragefob.com

Secrétariat : secretaire@arbitragefob.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Baccalauréat en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1999)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2022
- Avocate et associée en droit du travail, de 1999 à 2006 et de 2009 à 2022
- Directrice principale – Relations du travail de 2006 à 2009

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Côme Poulin

213, boulevard des Étudiants
Québec (Québec) G2A 1P6

poulin.come@videotron.ca

Bureau et secrétariat : 418 843-1577

Télécopieur : 418 574-6201

Cellulaire : 418 569-9008

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Avocat à la retraite

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à temps partiel depuis 1978 et à temps plein depuis 2007
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi depuis 1972

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 360
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 8
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 20 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,55 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Denis Provençal

1300, rue Notre-Dame, C. P. 1150
Berthierville (Québec) J0K 1A0

arbitre.provençal@gmail.com

Bureau : 450 836-6213
Télécopieur : 450 836-7712
Cellulaire : 514 951-5506

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1977)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2004
- Inscrit sur la liste des arbitres de l'industrie de la construction depuis 2007
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différents entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Pratique privée du droit en société, avec spécialisation en droit du travail, de 1977 à 2004

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 354
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 14
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 252 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
Aucune allocation si à Québec et dans un rayon de 60 km du centre-ville (Hôtel de ville)
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : frais réels
 - Hébergement : frais réels, mais aucun frais si dans la région immédiate de Québec
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Martin Racine

1341, rue Nelles
Québec (Québec) G1W 3B4

martracine@videotron.ca

Bureau et résidence : 418 658-6864
Secrétariat : 418 670-6671
Cellulaire : 418 564-9197

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Certificat en arbitrage de l'Institut des arbitres du Canada (1987)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis février 2013
- Commissaire et juge administratif, Commission des lésions professionnelles, de 2007 à 2012
- Pratique du droit du travail en société, de 1989 à 2007, puis auparavant, de 1975 à 1986
- Assesseur juridique à la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles, de 1986 à 1989

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 159
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 19
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 22 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 320 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 480 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 160 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Jean-René Ranger

80, rue Berlioz app.1607
Montréal (Québec) H3E 1N9

arbitreranger@gmail.com

Adjointe : madame Christine Myette

Bureau : 514 386-8234
Secrétariat : 438 885-5520

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université McGill
- Collège Jean-de-Brébeuf
- Membre du Barreau du Québec (1977)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2015
- Pratique spécialisée en droit du travail, de 1977 à 2014

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Aucune

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 47
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 12
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 75 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours et moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Robert L. Rivest

1, rue McGill, app. 212
Montréal (Québec) H2Y 4A3
et
170, rue Gérard-Morissette, app. 103
Québec (Québec) G1S 4X3

Bureau : 514 903-6177
Secrétariat : 438 495-4454
Cellulaire : 438 490-5898

Possibilité d'audition virtuelle

robertl@rivestarbitre.ca
adjointe@rivestarbitre.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Maîtrise en droit du travail, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre depuis 2016
- Médiateur accrédité par le Barreau du Québec
- Directeur général des affaires juridiques de la Commission des normes du travail, de 2008 à 2015 et directeur du bureau de Montréal, de 2001 à 2008
- Avocat à la Commission des normes du travail de 1985 à 1986 et de 1998 à 2001
- Avocat du ministère de la Justice, de 1990 à 1998
- Président organisateur depuis 2008 des colloques de Développements récents en droit du travail présentés par le Barreau du Québec
- Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles du Québec depuis 1999
- Professeur, chargé de cours secteur droit du travail, à la Formation professionnelle du Barreau du Québec, de 2014 à 2017

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrage

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 49
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 8
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 50 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 135 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Serge Rochon

2645, rue Aird, app. 301
Montréal (Québec) H1V 2W8
et
377, rue du Poète
Orford (Québec) J1X 0G8

Bureau : 514 641-8842
Secrétariat : 450 768-5542

Possibilité d'audition virtuelle

sr@sergerochon.ca
secretariat@lucesiroids.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat en psychologie, Université de Montréal

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2020
- Inscrit sur la liste des médiateurs agréés
- Directeur général à l'Association patronale des CPE, de 2013 à 2019
- Directeur des ressources humaines dans le secteur des services sociaux, de 2005 à 2011
- Conseiller principal en relations du travail chez Hydro-Québec, de 2002 à 2005
- Adjoint au coordonnateur, coordonnateur des négociations nationales puis directeur du service des relations du travail à la CSQ, de 1992 à 2002
- Conseiller et négociateur syndical dans le secteur municipal, des commissions scolaires et de l'éducation, de 1985 à 1992

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 20
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 12
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 40 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

André Rousseau

C. P. 88006, CSP Carré Langelier
Saint-Léonard (Québec) H1S 3G9

Bureau : 514 345-2999
Télécopieur : 514 345-8248

rousseau-arbitre@qc.aira.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Doctorat en droit privé, Université de Poitiers
- Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal

Expérience pertinente

- Réinscrit sur la liste des arbitres visée à l'article 77 du Code du travail en 2015, après avoir été inscrit sur cette liste de 1969 à 2008
- Professeur à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, de 1969 à 1980
- Pratique du droit scolaire et du droit du travail, de 1968 à 1969
- A publié quelques ouvrages sur le Tribunal du travail, le contrat individuel de travail et la notion de salarié en droit français et en droit québécois

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accéléré

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1246
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 1
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 114 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 360 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue, plus le taux horaire déclaré pour chaque heure d'audience après 18 h
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 45 à 31 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré de 30 à 15 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré si 14 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 180 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

Claude Roy

8635, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) H2P 0B5
et
695, rue Gauthier
Laterrière (Québec) G7N 1G5

Bureau : 514 750-3696
Secrétariat : 450 218-6191
Télécopieur : 438 383-7487
Cellulaire : 438 399-9574
Résidence : 418 678-1588

clauderoyalaterriere@videotron.ca

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis juin 2013
- Arbitre inscrit sur la liste des arbitres dans le cadre de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma
- Membre du tribunal de la Fonction publique du Québec
- Membre du Greffe des tribunaux d'arbitrage, secteur santé et services sociaux
- Arbitre pour la partie I et la partie III du Code canadien du travail depuis mars 2013
- Vice-président du Conseil canadien des relations industrielles, de 2008 à 2013
- Arbitre pour la partie III du Code canadien du travail, de 2006 à 2008
- Bâtonnier du Barreau du Saguenay-Lac-St-Jean, 1992-1993
- Avocat de pratique privée, de 1974 à 2008

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accéléré

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 282
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 8
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 50 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Dominique-Anne Roy

323, rue des Cassailles
Québec (Québec) G1C 0J6

arbitre@danneroy.ca
secretariat@danneroy.ca

Bureau : 418 476-0665
Cellulaire : 418 998-0931

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Scolarité de maîtrise en droit du travail et droits et libertés de la personne, Université Laval
- Certificat en sciences politiques, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1996)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2018
- Pratique spécialisée en droit du travail, de 1999 à 2017
- Avocate clerc en droit du travail, de 1998 à 1999

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 41
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 73 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 420 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Guy Roy

1525, Croissant Kénogami
Laval (Québec) H7E 3E3

arbitre@groy.ca
secretariat@lucesirois.ca

Bureau : 450 936-1112
Secrétariat : 450 768-5542

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en administration publique, École nationale d'administration publique
- Diplôme de deuxième cycle en administration internationale, École nationale d'administration publique
- Certificat en droit public, Université de Montréal
- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Baccalauréat en commerce, Université McGill
- Membre du Barreau du Québec (1990)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2022
- Chargé de cours en droit du travail à l'École du Barreau, depuis 2019
- Juge administratif à la Commission des relations du travail et au Tribunal administratif du travail, de 2005 à 2021
- Conseiller en relations du travail et en ressources humaines dans le secteur de la santé, de 2001 à 2005
- Conseiller juridique à la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, de 1995 à 2001
- Avocat spécialisé en droit du travail, de 1990 à 1996

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 525
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

Pierre-Georges Roy

587, rue Dupret
Montréal (Québec) H3E 1X2
roypierregeorges@gmail.com

Bureau : 514 767-4596
Télécopieur : 438 383-8921
Cellulaire : 514 231-0822
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Maîtrise en histoire, Université de Montréal
- Baccalauréat en histoire, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1990)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014
- Pratique du droit, principalement droit du travail et droit administratif, de 1990 à 2013 (associé depuis 1999)

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 224
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 26
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 5 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 295 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 442,50 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 147,50 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Yves Saint-André

495, avenue Viger Ouest, bureau 2506
Montréal (Québec) H2Z 0B1

ysaint-andre@bell.net

Bureau : 514 875-5318
Télécopieur : 514 875-5318
Cellulaire : 514 951-5318

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Certificat en gestion financière, HEC Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014
- Formateur et enseignant à l'École du Barreau de Montréal (rapports individuels et collectifs de travail), de 1987 à 1988 et de 1995 à 2007
- Enseignant au Collège Montmorency (législation professionnelle), de 1986 à 1986
- Auteur de plusieurs articles publiés par le Service de formation permanente du Barreau du Québec aux volumes *Développement récents en droit du travail*
- Pratique privée en droit du travail, de 1978 à 2012

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 94
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 14
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 24 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 390 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 30 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels (incluant le stationnement)
- Frais de transport : 0,85 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

Pierre St-Arnaud

6240, 27^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 3J7
et
500, Montée d'Enseigne
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0
et
4834, rue des Grèbes
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2B9

Bureau et résidence : 514 374-5298
Secrétariat : 450 768-5542
Télécopieur : 514 374-7024
Cellulaire : 514 717-5298
Bureau : 418 325-2973

Possibilité d'audition virtuelle

psta@pierrest-arnaud.ca

secrétariat : secretariat@lucesiroids.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en droit, Université Queen's
- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis 2005
- Inscrit sur la liste des arbitres agissant en vertu du Code canadien du travail
- Pratique du droit particulièrement en droit du travail depuis 1974
- Conseiller juridique au ministère fédéral du Travail, de 1973 à 1974

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 167
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 77 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré si le jour même de la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau le plus près, temps réel en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Andrée St-Georges

7390, rue St-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E4

astg.arbitre@icloud.com

Collaboratrice : M^{me} Jocelyne Nadeau

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Bureau : 514 903-9893

Cellulaire : 514 774-9518

Possibilité d'audition virtuelle

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Scolarité de maîtrise en droit du travail, Université de Montréal
- Barreau du Québec

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à partir de mai 2016
- Juge administrative à la Commission des relations du travail puis, au Tribunal administratif du travail, de 2010 à avril 2016
- Présidente de la Commission des relations du travail, de 2005 à 2010
- Présidente de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, de 2008 à 2009
- Membre du Conseil de la justice administrative, de 2003 à 2010
- Juge coordonnatrice à la Commission des relations du travail, de 2002 à 2005
- Commissaire et commissaire chef d'équipe au Bureau du commissaire général du travail, de 1991 à 2002
- Chargée de cours en droit de la santé et sécurité du travail à l'Université de Montréal, de 1981 à 1987
- Conseillère juridique à la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, de 1976 à 1991

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 457
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 16
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 24 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Lyse Tousignant

8050, boulevard du St-Laurent, app. 102
Brossard (Québec) J4X 2P1

Bureau et résidence : 450 923-0139
Télécopieur : 450 466-5688

lysetousignant@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Cours en négociation et médiation, Harvard Law School

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre de médiatrice et d'arbitre de grief depuis 1983
- Conseillère et agente en relations du travail dans le domaine scolaire, de 1977 à 1981
- Pratique du droit, principalement en droit du travail, de 1974 à 1983

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 731
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 2
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 23 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 330 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 495 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1,5 heures au taux horaire déclaré si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 2,5 heures au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 5,5 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 7,5 heures au taux horaire déclaré de 2 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 9 heures au taux horaire déclaré si 1 jour ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 165 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Denis Tremblay

138, rue de Maisonneuve, app. 407
Québec (Québec) G1R 2C3

arb.tremblay@videotron.ca

Bureau : 418 653-3551
Cellulaire : 418 570-8494

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur à temps plein depuis 1987
- Commissaire du travail, de 1982 à 1987
- Conciliateur au ministère du Travail, de 1979 à 1982
- Avocat et conseiller en relations du travail au Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (CEQ), de 1974 à 1979
- Pratique du droit, de 1970 à 1974

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Première convention

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 969
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 5
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 94 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Frédéric Tremblay

5677, 5^e Avenue
Montréal (Québec) H1Y 2S9

ft@arbitreftremblay.ca

Adjointe : Madame Jocelyne Nadeau

Bureau : 438 476-4918
Cellulaire : 514 771-2318
Télécopieur : 514 316-3262

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Scolarité de maîtrise en droit complétée, Université de Montréal
- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Baccalauréat en science politique, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (2002)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2021
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi, droit de la santé et de sécurité au travail, en négociation de convention collective et en arbitrage de griefs, de 2014 à 2021
- Chargé de cours en gestion de la santé et de la sécurité du travail à l'Université de Montréal, de 2012 à 2014
- Auteur de plusieurs articles publiés par le Service de formation permanente du Barreau du Québec aux volumes *Développement récents en droit de la santé et sécurité au travail*
- Avocat et conseiller syndical à la Fédération du personnel du soutien scolaire (FPSS) et à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), de 2002-2013

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Alain Turcotte

314, rue Hupé
Rimouski (Québec) G6L 3G4

Cellulaire : 418 896-0427

aturcottearbitre@icloud.com

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en droit (prévention et règlement des différends), Université de Sherbrooke
- Diplôme d'études spécialisées en droit (du travail), Université d'Ottawa
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1977)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2020
- Consultant pour le Tribunal administratif du travail, de 2020 à 2021
- Juge administratif au Tribunal administratif du travail, de 2016 à 2019
- Membre du Conseil de la justice administrative, de 2010 à 2016
- Commissaire du travail à la Commission des relations du travail, de 2002 à 2016 et au Bureau du commissaire général du travail, de 1999 à 2002
- Conseiller senior en relations du travail au Mouvement Desjardins, de 1985 à 1999
- Conseiller juridique à la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec, de 1970 à 1985
- Avocat recherchiste à la Société québécoises d'information juridique, de 1977 à 1979

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 755
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 5
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 29 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : frais réels du moyen de transport choisi

Charles Turmel

5568, rue Wilbrod-Paquin
Montréal (Québec) H1T 3Z2

cmturmel@bell.net

Bureau : 514 254-2381
Télécopieur : 514-255-4503

Entend et rédige aussi en anglais

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1971)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1987
- Président suppléant de comités de discipline
- Agit à titre d'arbitre à la Commission des droits de la personne du Québec
- Arbitre désigné en matière commerciale

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 392
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 37 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
 - 0,5 heure pour la tenue d'une conférence téléphonique
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Louise Viau

80, rue Berlioz, app. 1703
Verdun (Québec) H3E 1N9

louise.viau@lviau.com

Bureau et résidence : 514 362-1558
Télécopieur : 514 362-0693

Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Licence et maîtrise en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1976)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2001
- Professeure de droit à l'Université de Montréal, de 1976 à 2009
- Commissaire à la Commission Poitras, de 1996 à 1998
- Avocate générale, Justice Canada, de 1992 à 1994

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 236
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 21
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 58 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 275 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 412,50 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 137,50 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Éric-Jan Zubrzycki

1085, avenue De Bougainville
Québec (Québec) G1S 3B1

ezarbitre@gmail.com

Bureau : 581 781-6063
Cellulaire : 418 997-9191

Entend aussi en anglais
Possibilité d'audition virtuelle

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Études

- Maîtrise en science politique, Université Laval
- Certificat en philosophie, Université Laval
- Certificat en science politique, Université Laval
- Baccalauréat en histoire, Université Laval

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2020
- Conseiller syndical, de 2001 à 2020
- Conseiller à la recherche, de 1994 à 2001

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

- Accélééré
- Différend
- Première convention
- Médiation arbitrale

Décisions et délai

- Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 11
- Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 10
- Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 40 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Annexe 1 - Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres

Vous pouvez consulter en ligne la [Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre \(CCTM\) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres](#) que le CCTM prend en considération aux fins de l'avis qu'il donne au ministre du Travail. Cette politique comprend notamment les critères d'appréciation relatifs à la compétence et à la conduite des arbitres.

Annexe 2 - Règlement sur la rémunération des arbitres

Vous pouvez consulter en ligne le [Règlement sur la rémunération des arbitres](#) (chapitre C-27, r. 6) qui s'applique aux arbitres de grief et de différend.

Annexe 3 - Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics

Le 1^{er} avril 2013, la Politique de gestion contractuelle concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par certains organismes publics a été remplacée par la [Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics](#).

Vous pouvez consulter en ligne la Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics sur le site du [Secrétariat du Conseil du trésor](#).